





## CSA de la DR Insee Normandie du 8 février 2024

## Déclaration liminaire commune CFE-CGC, CGT-Sud

« Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du comité social d'administration de la DR Insee de Normandie,

Nous souhaitons dans cette déclaration liminaire commune CFE-CGC et CGT-Sud vous interpeller sur deux sujets.

Le premier sujet concerne la situation au PIC de Rouen. Une pétition a été signée et vous a été remise la semaine dernière. Pour le moment, les agents ont un mal-être global important : leur travail a changé, les mécontentements des usagers permanents, les horaires de travail pourraient être modifiés, les consignes varient en permanence...

Aujourd'hui, les agents du PIC de Rouen ont besoin de savoir où ils vont. Ils ont également besoin d'aide de votre part, en particulier sur les relations avec la MOA. Ainsi, si la problématique du guichet unique est nationale et dépasse même l'Insee, les relations MOA/PIC sont purement internes à l'Insee. À titre d'exemple, dernièrement, la MOA a effectué des tests de changement de plage téléphonique, dans un contexte déjà tendu, sans consultation préalable des agents.

De même, quand les agents demandent à avoir un retour chiffré de l'expérimentation dès maintenant, ils n'ont aucun retour. Ils viennent d'apprendre qu'ils auront le retour vers le 12 mars, jour du GT CSA national sur le sujet...

Quelques autres exemples de dysfonctionnements, malheureusement « classiques » :

- Des remontées ou des questions d'agents restées sans réponse
- Peu de considération de la part de la MOA
- Le sentiment des agents que seuls les indicateurs comptent...
- Pas de temps pour s'exprimer. Par exemple, la journée séminaire express du 19 octobre où les agents n'ont pas eu de temps dédié pour s'exprimer
- Quand les agents sont rarement consultés, peu ou pas de prise en compte de leurs propositions d'amélioration.

Les agents du PIC n'en peuvent plus de cette situation extrêmement tendue et ils ont besoin de votre aide pour établir en urgence un dialogue fécond avec la MOA.

À Strasbourg, le directeur régional a reçu longuement les agents du PIC. Il devrait contacter la MOA. En sera-t-il de même à Rouen ?

Pourquoi ne pas nommer un médiateur, neutre et objectif, qui viendrait apaiser les relations entre les PIC et la MOA ?

## Le second sujet de cette déclaration liminaire commune est d'une toute autre nature.

Les représentants élus des syndicats CFE-CGC et CGT-Sud au comité social d'administration de la DR Insee de Normandie souhaitent vous faire part de leur surprise face aux pressions ressenties par des élus et des colistiers de la part de certains membres du comité de direction de la DR lors de trop nombreux échanges bilatéraux informels qui n'ont pas lieu d'être.

Nous tenons à vous rappeler au préalable que les représentants syndicaux sont protégés par leur statut et par des lois.

Ainsi, nous, représentants élus, mais aussi les candidats non élus des listes respectives que nous avons présentées aux élections, avons le sentiment de ressentir des pressions indues. Ce ressenti nous oblige à réagir aujourd'hui une première fois de façon officielle.

Ces pressions ressenties sont de nature diverses :

- insinuer lors des vœux que les syndicats ne servent à rien et ruinent le collectif.
- aller voir directement et individuellement des représentants afin de leur dire que la position de leur syndicat est totalement irresponsable, inconséquente ou inutile.
- et surtout, et c'est le plus grave, aller voir directement et individuellement des représentants du personnel afin de leur demander, les yeux dans les yeux, s'ils sont d'accord avec une position exprimée par leur section syndicale normande et, sous couvert d'une fausse bienveillance, proférer des menaces à peine voilées sur leur avenir, leur promotion.

En tant que représentants du personnel, nous participons à de nombreux dialogues sociaux, à différents niveaux, nationaux ou ministériels. Nous n'avons jamais constaté de dérive de ce type ailleurs.

Nous vous rappelons que les modalités d'échange avec les élus du personnel sont très encadrées. Ces échanges doivent être formalisés, suivis de compte-rendus et réalisés dans le cadre de réunions officielles. Les échanges bilatéraux informels doivent être une exception, c'est-à-dire en cas de nécessité ou à la demande d'un représentant du personnel.

Nous souhaitons donc, par cette déclaration liminaire commune, que les modalités d'échange officielles avec les représentants du personnel soient respectées par l'ensemble des membres du Codir.

Et nous remercions bien évidemment les membres du Codir de la DR Insee qui respectent déjà ces modalités d'échange.

Nous renouvelons une nouvelle fois notre souhait d'un dialogue social apaisé, qui permettrait ainsi aux représentants du personnel de pouvoir exprimer leurs avis, sans crainte, et qui permettrait également à l'administration de pouvoir consulter leurs avis de manière constructive.

Merci. »